



Conseil d'administration

340^e session, Genève, octobre-novembre 2020

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment de l'emploi et de la protection sociale

Date: 5 octobre 2020

Original: anglais

Première question à l'ordre du jour

Rôle de l'OIT dans la lutte contre le changement climatique et la réalisation d'une transition juste pour tous

Objet du document

Le présent document contient des informations sur le rôle de l'OIT dans la lutte contre le changement climatique et la réalisation d'une transition juste pour tous. Il fait le point sur les nouvelles connaissances acquises et sur les mesures prises dans le domaine du changement climatique à l'échelle mondiale depuis que le Conseil d'administration a examiné cette question à sa 329^e session (mars 2017). Il contient également des informations sur la manière dont les *Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* sont utilisés par les États Membres et au sein des forums mondiaux. Enfin, il rend compte de l'action menée par le Bureau pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques tout en mettant l'accent sur le travail décent et une transition juste pour tous, et décrit le rôle que l'OIT pourra être appelée à jouer à l'avenir dans les initiatives prises au niveau international sur ce sujet, notamment dans le cadre de la nouvelle initiative Action pour le climat au service de l'emploi. Le Conseil d'administration est invité à prendre note des informations fournies et à donner des orientations concernant l'action future à mener par le Bureau (voir le projet de décision au paragraphe 58).

Note: L'examen de cette question a été reporté de la 338^e session (mars 2020) du Conseil d'administration. Le présent document est une version révisée du document [GB.338/POL/1](#), mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la situation depuis mars 2020.

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat: Résultat 3: Des transitions économique, sociale et environnementale pour le plein emploi, productif et librement choisi et le travail décent pour tous.

Incidences sur le plan des politiques: Oui. Travaux sur le travail décent et le changement climatique intéressant l'ensemble des résultats stratégiques.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Oui.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Département des entreprises (ENTERPRISES).

Documents connexes: Aucun.

► I. Changement climatique et travail décent

1. Le changement climatique représente un défi majeur pour le développement durable et a des répercussions importantes sur la croissance économique, l'emploi, la santé et les moyens de subsistance. S'ils ne sont pas maîtrisés, ses effets entraîneront une dégradation des infrastructures, perturberont l'activité des entreprises et détruiront des emplois et des moyens de subsistance à une échelle sans précédent. Cela étant, la transition vers des économies et des sociétés à faibles émissions de carbone et écologiquement durables peut devenir un puissant levier pour la création d'emplois, l'amélioration des compétences, la justice sociale et l'éradication de la pauvreté, en contribuant à une croissance économique et à un développement durable adaptés au changement climatique. Il apparaît de plus en plus clairement que, dans cette transition, le potentiel de création d'emplois l'emporte sur le risque de destruction d'emplois. Toutefois, pour obtenir des résultats positifs sur le marché du travail qui garantissent à tous un travail décent et une transition juste ne laissant personne de côté, il faut veiller à la participation continue de tous les acteurs du monde du travail, et élaborer et mettre en œuvre des politiques spécifiques en faveur de la création d'emplois, du développement et de l'amélioration des compétences, du développement d'entreprises durables, de la protection sociale, des droits au travail et du dialogue social.
2. L'initiative verte du Directeur général a défini une stratégie pour renforcer la contribution de l'OIT à la lutte contre les effets du changement climatique dans la perspective du travail décent et d'une transition juste. Elle prévoit à cette fin la réalisation de nouveaux travaux de recherche, la fourniture de conseils plus détaillés concernant les politiques à mener, le renforcement des capacités des mandants de l'OIT et la conclusion de partenariats stratégiques. La lutte contre le changement climatique est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier de l'objectif de développement durable (ODD) 13, qui lui est consacré, et concerne la plupart des autres ODD, notamment l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique. La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail cite les changements climatiques et environnementaux parmi les principales causes des transformations profondes à l'œuvre dans le monde du travail. Elle insiste sur la nécessité, pour l'OIT, de s'efforcer de garantir une transition juste vers un avenir du travail qui contribue au développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.
3. La pandémie de COVID-19 a fait ressortir les niveaux d'interaction multiples qui existent entre santé publique et environnement et nous a rappelé qu'il ne pouvait pas exister de société prospère ni d'économie productive sans un environnement sain. Les mesures mises en œuvre pour lutter contre cette pandémie ont entraîné partout dans le monde une réduction spectaculaire, quoique temporaire, de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre. Alors que l'activité économique reprend, il faut saisir l'occasion qui nous est offerte de repartir sur des bases plus respectueuses de l'environnement en élaborant des politiques publiques et privées qui proposent des solutions graduelles pour sortir de la crise climatique actuelle et qui favorisent la transition vers une économie verte. La reconstruction du tissu économique devrait ouvrir la voie vers des modes de production et de consommation durables sur le plan environnemental et inclusifs sur le plan social.

4. La mise en œuvre de politiques et de mesures d'incitation économiques est indispensable pour soutenir la poursuite des activités et encourager les entreprises à utiliser des énergies renouvelables, des processus de production à faibles émissions de carbone et des technologies propres. Il faut en particulier soutenir les micro, petites et moyennes entreprises, qui sont les principales pourvoyeuses d'emplois, si l'on veut favoriser une relance de la productivité respectueuse de l'environnement, renforcer la résilience des entreprises, et améliorer les pratiques de gestion, notamment en optimisant l'utilisation des ressources, à mesure que les restrictions liées au COVID-19 seront levées et que les économies se redresseront. Il sera essentiel de rétablir un environnement économique favorable aux entreprises et de relancer la croissance de la productivité pendant la phase de redressement pour permettre aux entreprises de constituer des réserves financières suffisantes afin de s'engager dans la transition énergétique, d'accélérer la transition vers la production «verte» de biens et de services et d'offrir aux travailleurs la possibilité d'actualiser et d'améliorer leurs compétences en fonction des besoins. Des politiques et des investissements en faveur d'une économie circulaire davantage respectueuse de l'environnement sont en outre nécessaires, et pourraient notamment consister à accélérer les progrès en matière de mobilité à faibles émissions de carbone, à éliminer les facteurs de distorsion tels que les subventions aux combustibles fossiles, et à encourager l'utilisation des énergies renouvelables.
5. Les entreprises, avec le soutien des organisations d'employeurs, peuvent tirer parti des mesures innovantes mises en place pour assurer la continuité des activités de manière à développer l'innovation et l'entrepreneuriat verts, à renforcer leur résilience face aux chocs futurs en intégrant les risques environnementaux et l'écotecnologie dans leurs pratiques de gestion des risques et dans l'information financière relative aux effets du changement climatique, et à investir dans des chaînes d'approvisionnement durables. Dans le cas particulier des pays en développement, le faible niveau de productivité, l'accès limité aux technologies de l'information et de la communication, le rationnement du crédit aux micro, petites et moyennes entreprises et la fracture numérique encore très marquée font obstacle à la mise en œuvre de certaines solutions à faible empreinte carbone. Il convient de promouvoir une approche globale conjuguant amélioration de la productivité, technologies accessibles (téléphone portable, télévision et radio, etc.) et solutions centrées sur l'humain. Les organisations d'employeurs ont un rôle clé à jouer à cet égard.
6. Le dialogue social donne aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs la possibilité de forger un solide consensus et d'obtenir un large soutien en faveur d'une reprise durable qui soit propice au travail décent, à des entreprises et des lieux de travail à la fois résilients et durables, ainsi qu'à la durabilité environnementale.
7. Les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent créer des comités pour l'environnement au niveau de l'entreprise ou du secteur, et engager un dialogue sur la dimension environnementale de la reprise mais aussi sur des aspects connexes d'ordre économique et social, tels que la sécurité et la santé au travail, les salaires, la durée du travail, la productivité, la résilience des entreprises et les compétences. Elles peuvent en outre donner des conseils stratégiques sur les moyens de promouvoir une mobilité écologiquement durable au travail, en encourageant la pratique du vélo et de la marche, et concevoir des activités de formation sur les mesures pouvant être prises sur le lieu de travail pour améliorer l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et le recyclage et restreindre la consommation de matériaux en vue de limiter l'impact sur l'environnement, d'améliorer la productivité et de réduire les risques pour la santé des travailleurs.

8. Les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs s'accordent de plus en plus sur le fait qu'une approche durable est indispensable pour reconstruire les économies et les sociétés, renforcer leur capacité à résister aux chocs futurs et les rendre plus respectueuses de l'environnement. Les mesures prises pour sortir de la crise du COVID-19 doivent se fonder sur les principes d'une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous.
9. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proposé six domaines d'action pour une reprise bénéfique pour le climat: i) créer de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises dans le cadre d'une transition juste et écologique, tout en accélérant la décarbonisation de tous les pans de l'économie; ii) utiliser l'argent des contribuables pour créer des emplois verts et promouvoir une croissance inclusive dans le cadre du sauvetage d'entreprises; iii) passer d'une économie grise à une économie verte et allouer des fonds publics au renforcement de la résilience des sociétés; iv) investir dans l'avenir, en accordant des financements publics à des projets qui contribuent à la protection de l'environnement et du climat; v) tenir compte des risques auxquels sont confrontés les pays ainsi que des perspectives économiques qui s'offrent à eux dans le cadre des stratégies et des infrastructures mises en place avec l'aide du système financier mondial; et vi) unir la communauté internationale dans l'action contre le COVID-19 et le changement climatique.
10. En tant que seule institution tripartite du système des Nations Unies, l'OIT peut jouer un rôle crucial dans la promotion d'un dialogue social autour des nouvelles problématiques de la résilience économique, de la santé humaine et de la durabilité environnementale. L'engagement des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs sera indispensable à l'édification collective d'un avenir du travail durable après la crise du COVID-19.
11. Au niveau opérationnel, l'OIT met en œuvre un ensemble de programmes, d'initiatives et d'outils pour faire progresser simultanément le travail décent, la justice sociale et la durabilité environnementale et contribuer à «reconstruire en mieux». L'initiative Action pour le climat au service de l'emploi établit un cadre pour aider l'OIT à redoubler d'efforts dans ce sens ¹.

Effets du changement climatique: les risques pour le travail décent

12. Les principaux risques associés au changement climatique sont divers: pertes économiques, destruction d'emplois, dégradation de la santé et du bien-être des individus, baisse de la productivité du travail et migrations forcées de main-d'œuvre. Leur interaction avec d'autres risques crée des obstacles de taille à la réalisation du travail décent et de la justice sociale. Dans bien des cas, le changement climatique a pour effet de fragiliser davantage les emplois dans les secteurs où le travail informel est prédominant, et d'accentuer encore les déficits de travail décent.
13. Ces deux dernières années, le Bureau a étudié les risques que les changements climatiques et environnementaux représentent pour le monde du travail. D'après le *Global Risks Report 2020* ² les cinq risques dont il y a le plus lieu de craindre la

¹ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web consacré à cette initiative à l'adresse suivante: <https://www.climateaction4jobs.org>.

² Forum économique mondial, *The Global Risks Report 2020*, 2019.

concrétisation dans les dix ans à venir sont liés au changement climatique et aux problèmes environnementaux qui en résultent. Les travaux de recherche et d'analyse réalisés par le Bureau en 2018 et en 2019³ ont fait de l'OIT un centre de connaissances mondialement reconnu pour tout ce qui concerne l'environnement et les risques que celui-ci peut entraîner pour le marché du travail.

14. À l'heure actuelle, 1,2 milliard d'emplois – soit 40 pour cent de la main-d'œuvre mondiale – sont menacés du fait de la dégradation de l'environnement⁴. Les risques sont particulièrement importants pour les travailleurs les plus vulnérables. En effet, les travailleurs des pays à faible revenu et des petits États insulaires en développement, les travailleurs ruraux, les personnes qui vivent dans la pauvreté, les peuples autochtones et tribaux et d'autres groupes défavorisés sont les premiers touchés par le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation de l'environnement.
15. Les répercussions matérielles du changement climatique et des catastrophes environnementales font clairement ressortir la dépendance de l'homme à l'égard de la nature. D'après de récentes études effectuées par l'OIT, on estime que, entre 2000 et 2015, 23 millions d'années de vie active ont été perdues chaque année en raison des catastrophes environnementales causées ou aggravées par l'activité humaine⁵.
16. En outre, sous l'effet du réchauffement climatique, le stress thermique – chaleur supérieure à ce que le corps peut tolérer sans subir de trouble physiologique – va devenir de plus en plus répandu. Cette chaleur excessive accroît les risques au travail et la vulnérabilité des travailleurs et peut entraîner un coup de chaleur, voire la mort.
17. D'après les projections les plus prudentes, qui tablent sur un réchauffement climatique mondial de 1,5 C, et l'évolution de la population active, il semble que, si les températures continuent d'augmenter au rythme actuel, les heures de travail perdues en raison du stress thermique représenteront 2,2 pour cent du nombre total d'heures de travail en 2030, soit une perte de productivité équivalant à 80 millions d'emplois à plein temps. Estimées en 1995 à 280 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique (dollars É.-U.), les pertes économiques dues au stress thermique au travail devraient, d'après les prévisions, atteindre 2,4 billions de dollars É.-U. en 2030, et augmenter le plus significativement dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays à faible revenu⁶.
18. Les régions les plus sévèrement touchées par la hausse des températures seront vraisemblablement l'Asie du Sud et l'Afrique de l'Ouest, où l'on prévoit que le pourcentage d'heures de travail perdues en 2030 s'élèvera respectivement à 5,3 pour cent et à 4,8 pour cent, ce qui équivaut à environ 43 millions et 9 millions d'emplois à plein temps. Les sous-régions européennes devraient être moins touchées, avec un pourcentage d'heures de travail perdues inférieur à 0,1 pour cent. Toutefois, l'Europe et l'Amérique du Nord pourraient subir des pertes importantes sur le plan social et économique et dans le domaine de la santé en cas de vagues de chaleur particulièrement intenses⁷.

³ BIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2018: Une économie verte et créatrice d'emplois*, 2018; BIT, *Working on a Warmer Planet: The Impact of Heat Stress on Labour Productivity and Decent Work* (résumé disponible en français), 2019; BIT, *Skills for a Greener Future: A Global View Based on 32 Country Studies* (résumé disponible en français), 2019.

⁴ BIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2018*.

⁵ BIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2018*, 24.

⁶ BIT, *Working on a Warmer Planet*.

⁷ BIT, *Working on a Warmer Planet*.

- 19.** Le stress thermique n'est pas le seul risque. D'ici à 2060, l'exposition à la pollution atmosphérique, notamment aux particules fines produites par la combustion des combustibles fossiles, pourrait multiplier par cinq le nombre de décès prématurés, ce qui en ferait la cause d'un tiers du nombre total de décès dans le monde. En outre, d'après les prévisions, d'ici à 2060, le nombre quotidien de travailleurs manquant le travail pour cause de maladie augmentera de 6 millions⁸. La recommandation (n° 156) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977, reconnaît les risques associés à ces facteurs et établit un lien direct entre milieu de travail et environnement naturel. Parmi les autres risques environnementaux qui menacent la sécurité et la santé des travailleurs et mettent en péril les actifs des entreprises figurent l'élévation du niveau de la mer, la désertification et la perte de terres productives, la fonte des glaces polaires, les feux de forêt, les rayons ultraviolets, les phénomènes météorologiques extrêmes, les maladies transmises par vecteur ou zoonoses (qui peuvent entraîner des épidémies ou des pandémies mondiales), les maladies chroniques et la situation sanitaire.
- 20.** Les catastrophes naturelles demeurent l'une des principales causes des déplacements forcés de population, qui touchent essentiellement les pays du Sud. Dans les décennies à venir, les changements climatiques risquent d'accroître l'incidence des catastrophes majeures, d'accélérer la destruction des moyens de subsistance et d'entraîner de plus en plus de troubles sociaux, ce qui aura pour effet d'intensifier les déplacements et les migrations⁹. La migration est devenue une voie d'adaptation importante pour les populations exposées à des phénomènes météorologiques extrêmes. Or si la migration, en particulier la migration de main-d'œuvre, peut aider ces populations à s'adapter aux effets du changement climatique ou à les atténuer, elle peut également, si elle n'est pas dûment encadrée, exposer les travailleurs migrants à des risques divers – imposition de commissions de recrutement élevées, travail forcé et autres formes d'exploitation – qui peuvent entraîner un déplacement de la main-d'œuvre nationale et exercer une pression indue sur le marché du travail¹⁰.

Évolution des marchés du travail sous l'effet de l'action pour le climat: perspectives et défis pour le travail décent

- 21.** Les précédents travaux de recherche et d'analyse du Bureau montrent qu'une transition mondiale vers une économie durable à faibles émissions de carbone suppose les quatre grands changements suivants: *a)* de nouveaux emplois seront créés; *b)* certains emplois seront remplacés par d'autres; *c)* certains emplois disparaîtront; et *d)* de nombreux emplois évolueront. Toutefois, la spécificité et l'ampleur des changements qui sont susceptibles de se produire sur le marché du travail n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation quantitative qui permettrait de mesurer les répercussions probables de ces changements par région.
- 22.** C'est pour cette raison que le Bureau a décidé de consacrer son rapport *Emploi et questions sociales dans le monde 2018* au thème «Une économie verte et créatrice d'emplois», en partant de l'objectif énoncé dans l'Accord de Paris sur les changements

⁸ Organisation de coopération et de développement économiques, *Les conséquences économiques de la pollution de l'air extérieur*, 2016.

⁹ UNDRR (Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes), *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction*, 2019.

¹⁰ BIT, *Green Initiative Policy Brief: The Role of Fair and Effective Labour Migration Governance in Regional Climate Adaptation*, 2017.

climatiques de 2015, qui est de contenir l'élévation de la température moyenne mondiale en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Le rapport montre, d'une part, qu'environ 6 millions d'emplois risquent d'être détruits dans le secteur minier, notamment dans l'extraction de charbon, et dans les secteurs à forte intensité de ressources au fur et à mesure que leurs activités vont diminuer, et, d'autre part, que ces pertes d'emploi devraient être très largement compensées par la création de nouveaux emplois. Le développement de modes de transport durables, de systèmes d'énergies renouvelables et de bâtiments à faible consommation d'énergie ainsi que l'adoption, dans tous les secteurs d'activité, de mesures visant à renforcer l'efficacité devraient, selon les estimations, contribuer à la création de 24 millions d'emplois. Ainsi, le nombre de créations nettes d'emplois dans le monde devrait s'élever à 18 millions.

- 23.** Une étude mondiale réalisée par le Bureau indique que les déficits de compétences dans les pays font obstacle à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone ¹¹. Il est capital d'actualiser et d'améliorer les compétences des travailleurs dans le cadre des emplois existants, ainsi que de développer de nouvelles compétences adaptées aux nouvelles possibilités d'emploi qui garantissent une transition fluide sur le marché du travail. Les politiques de développement des compétences et les politiques environnementales devraient être mieux coordonnées afin que les emplois menacés de disparition puissent être transférés dans les secteurs émergents, et que la transition vers la durabilité environnementale puisse progresser plus rapidement.
- 24.** L'«économie circulaire» – qui repose sur la réutilisation, le recyclage, la remise à neuf et la réparation des biens dans une perspective durable, et remplace le modèle traditionnel consistant à extraire, produire, utiliser et jeter les biens – suscite un intérêt croissant et pourrait transformer profondément les systèmes de production et, partant, l'emploi. D'après les estimations figurant dans le rapport de 2018 *Une économie verte et créatrice d'emplois*, l'économie circulaire pourrait générer 7 à 8 millions de créations nettes d'emplois d'ici à 2030.
- 25.** Les politiques visant à lutter contre les effets du changement climatique ou à promouvoir l'économie circulaire favoriseront la création de nouveaux emplois moyennement qualifiés et la redistribution des emplois moyennement qualifiés existants. D'après les estimations, l'augmentation du nombre d'emplois moyennement qualifiés liée à la transition écologique pourrait compenser en partie les effets de l'évolution technologique, qui a contribué au remplacement d'emplois moyennement qualifiés par des emplois plus qualifiés. Les hommes qui occupent des emplois moyennement qualifiés devront actualiser et améliorer leurs compétences pour pouvoir tirer parti des nouvelles possibilités d'emploi. Les considérations de genre joueront un rôle déterminant dans les changements attendus sur le marché du travail, ce qui aura des incidences notables sur le plan des politiques. Il est probable que les stéréotypes de genre qui existent actuellement dans l'emploi se retrouveront aussi dans l'économie verte, et les femmes n'auront accès qu'à une petite part des emplois créés si l'on ne prend pas des mesures spéciales tenant compte des considérations de genre pour leur garantir une place dans les nouveaux métiers de l'économie verte ¹².

¹¹ BIT, *Skills for a Greener Future*.

¹² BIT, *Skills for a Greener Future*.

26. D'autres travaux de recherche ¹³ ont mis en évidence des aspects importants qui concernent spécifiquement les peuples autochtones. Ceux-ci figurent parmi les populations les plus pauvres et les plus vulnérables face aux changements climatiques et sont de ce fait contraints de se déplacer à l'intérieur de leur pays ou de migrer. Les inégalités entre les sexes, qui sont pour beaucoup dans l'indigence des femmes autochtones, sont exacerbées par le changement climatique. Enfin, de nombreuses communautés autochtones continuent d'être exclues des processus décisionnels, car elles ne sont pas reconnues et ne bénéficient d'aucun soutien de la part des pouvoirs publics. Cette exclusion limite leur accès aux voies de recours disponibles, les rend plus vulnérables face aux changements climatiques, restreint leur capacité de s'adapter aux effets de ces changements ou de les atténuer et, par conséquent, menace les progrès obtenus dans la reconnaissance de leurs droits.

Un cadre d'action pour une transition juste

27. Les politiques visant à faire face au changement climatique sont élaborées dans le cadre des contributions déterminées au niveau national que présentent la plupart des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). En vertu de l'Accord de Paris ¹⁴, les contributions déterminées au niveau national doivent être communiquées tous les cinq ans au secrétariat de la CCNUCC, de sorte que les prochaines contributions (nouvelles ou actualisées) seront communiquées en 2020.
28. L'Accord de Paris fait référence aux «impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national» ¹⁵. Par conséquent, les politiques visant à faire face au changement climatique devraient maximiser les possibilités de travail décent et la création d'emplois de qualité, et garantir à tous une protection sociale. Les négociateurs étudient cette question dans le cadre du forum sur l'impact de la mise en œuvre des politiques climatiques, qui vise à évaluer les effets que pourraient avoir ces politiques sur, par exemple, l'emploi.
29. Les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* définissent le cadre d'action de l'OIT. Ils proposent un ensemble complet de politiques dont les pays peuvent s'inspirer pour donner effet à leurs engagements concernant le changement climatique, tout en mettant en place des politiques macroéconomiques et des politiques de croissance, des politiques du marché du travail, des politiques industrielles et sectorielles, des politiques sur les entreprises, ainsi que des politiques concernant le développement des compétences, les droits, la protection sociale et la sécurité et la santé au travail. Ces principes directeurs insistent sur la nécessité d'assurer la cohérence de ces politiques et le respect du dialogue social et du tripartisme.

¹³ BIT, *Implementing the ILO Indigenous and Tribal Peoples Convention No. 169: Towards an Inclusive, Sustainable and Just Future*, 2020.

¹⁴ Nations Unies, *Accord de Paris*, 2015.

¹⁵ Nations Unies, *Accord de Paris*, paragr. 10 du préambule.

► II. Action du Bureau

30. L'action du Bureau est fondée sur les Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste, auxquels elle vise à donner effet, tant au niveau mondial qu'au niveau national. Conformément à l'initiative verte du Directeur général, l'action du Bureau est axée sur quatre domaines d'action essentiels: i) approfondir les travaux de recherche afin de mieux comprendre les défis et les perspectives que la transition vers une économie verte suppose pour le monde du travail; ii) faire participer les acteurs de tous les secteurs du monde du travail à l'élaboration des politiques afin de garantir le travail décent et la justice sociale pour tous; iii) participer aux initiatives mondiales pertinentes et mettre en place des partenariats stratégiques; et iv) appuyer le renforcement des capacités des mandants de l'OIT et du personnel du BIT.

Mieux connaître et mieux comprendre les effets du changement climatique sur l'emploi

31. Le BIT a publié plusieurs rapports de recherche qui permettent de mieux comprendre les nouvelles problématiques liées aux effets du changement climatique sur l'emploi à l'échelle mondiale, aux compétences nécessaires pour assurer un avenir écologiquement durable et aux conséquences du stress thermique au travail¹⁶. Les principales conclusions de ces travaux de recherche et d'analyse et leurs implications pour l'action à mener par l'OIT pour faire face au changement climatique et réaliser une transition juste sont présentées dans la première partie du rapport. Par ailleurs, un autre rapport innovant montre comment intégrer les personnes handicapées dans la réalisation d'une transition juste, notamment en mettant en place des normes juridiques adaptées, des mécanismes de protection sociale et des initiatives de développement des compétences, et en faisant évoluer le regard de la société sur le handicap¹⁷.
32. En 2018, dans le cadre de la présidence argentine du G20, le BIT a établi un rapport spécial intitulé *The employment impact of climate change adaptation: Input document for the G20 Climate Sustainability Working Group*, consacré au rôle de l'emploi dans l'adaptation au changement climatique. Dans ce rapport, il examine notamment des mesures d'adaptation au changement climatique qui peuvent créer des emplois verts et protéger les travailleurs et les revenus. Il propose en outre des politiques, par exemple des mesures à l'échelle des entreprises, visant à maximiser les effets positifs sur l'emploi de la transition vers une économie résiliente face au changement climatique.
33. La transition énergétique est au cœur de la plupart des études et des analyses portant sur une transition juste. Toutefois, il importe aussi de mieux comprendre les transformations qui touchent d'autres secteurs, tels que l'agriculture et les systèmes alimentaires, la biodiversité, le tourisme et les transports. Le Bureau doit poursuivre ses travaux de recherche pour comprendre la véritable nature et l'ampleur réelle des transformations à l'œuvre dans certains secteurs économiques afin de mieux orienter l'action de l'OIT.

¹⁶ BIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2018; Skills for a Greener Future; et Working on a Warmer Planet.*

¹⁷ BIT, *Persons with Disabilities in a Just Transition to a Low-Carbon Economy*, note de synthèse, 2019.

Mettre en œuvre les Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous

- 34.** Dans le cadre des activités de conseil destinées à soutenir la mise en œuvre, au niveau national, des principes directeurs susmentionnés, le Bureau continue de travailler avec tous les États Membres, même s'il accorde une attention particulière aux pays qui sont les plus vulnérables face aux changements environnementaux et qui doivent remédier à des déficits de travail décent. Par exemple, au Ghana, l'OIT collabore avec le Groupe de travail national sur le changement climatique (un groupe multipartite auquel participent notamment les partenaires sociaux) afin que les politiques du travail soient intégrées dans l'actualisation de la contribution déterminée à l'échelle nationale concernant le changement climatique ¹⁸. En outre, l'OIT, en coopération avec le ministère de l'Emploi et des Relations professionnelles et les partenaires sociaux, soutient l'élaboration d'une stratégie de promotion des emplois verts en conformité avec la politique nationale de l'emploi du Ghana.
- 35.** Au Zimbabwe, le [programme Green enterPRIZE](#), lancé en 2018, encourage une culture propice au développement d'entreprises durables au moyen d'une approche axée sur les trois éléments suivants:
- a) création de nouveaux marchés pour les produits et les services respectueux de l'environnement grâce à un accès plus large à l'acquisition des compétences recherchées dans les emplois verts;
 - b) développement de petites et moyennes entreprises soucieuses de l'environnement et à potentiel de croissance, appartenant à de jeunes entrepreneurs des deux sexes, grâce à l'organisation d'un concours annuel d'innovation entrepreneuriale et à un programme de développement des entreprises;
 - c) amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises par l'écologisation de leurs modèles de fonctionnement et le renforcement de la coopération au travail.
- 36.** Chaque année, le concours d'innovation organisé dans le cadre du programme Green enterPRIZE permet de sélectionner 75 petites et moyennes entreprises à potentiel de croissance et de leur accorder une aide financière, et contribue ainsi au développement d'entreprises écologiquement responsables.
- 37.** Dans les îles du Pacifique, par l'intermédiaire du Bureau des activités pour les employeurs et du Bureau des activités pour les travailleurs, le BIT aide les mandants à s'engager efficacement contre les effets du changement climatique et pour une transition juste, dans le cadre d'un projet de l'OIT qui vise à renforcer la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs à participer efficacement à l'élaboration des politiques sociales et des politiques du travail ¹⁹.
- 38.** En juillet 2018, le gouvernement de l'Espagne et l'OIT ont adopté un accord stratégique qui donne effet aux Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste et s'intitule «Cadre stratégique de l'Espagne sur l'énergie et le climat». Depuis, l'OIT collabore

¹⁸ «ILO and EPA Empower Ghanaian Modelling Experts», *Ghana News Agency*, 15 mars 2019.

¹⁹ Projet de l'OIT «Increased capacities of employers' and workers' organizations to participate effectively in the development of social and labour policy (Fidji, Kiribati, Samoa et Vanuatu)».

étroitement avec l'Espagne pour l'aider à mettre en œuvre sa stratégie en faveur d'une transition juste et en tirer des enseignements qui pourraient être utiles à d'autres pays.

- 39.** Le Bureau a activement participé au Sommet sur l'action pour le climat organisé à l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en septembre 2019. En collaboration avec l'Espagne et le Pérou, codirigeants du volet du Sommet consacré aux moteurs sociaux et politiques de la transition, l'OIT a contribué de manière déterminante à la formulation des résultats en faveur d'une transition juste auxquels a abouti le sommet. Ainsi, 46 pays se sont engagés à élaborer des plans nationaux conformes aux Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste. Afin de traduire ce programme d'action centré sur l'humain en mesures concrètes, le Secrétaire général de l'ONU, le Directeur général du BIT, les ministres, le Secrétaire général de la Confédération syndicale internationale (CSI) et le Secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ont lancé l'initiative Action pour le climat au service de l'emploi lors de la 25^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP25), qui a eu lieu à Madrid en décembre 2019 ²⁰. Cette initiative, dont la direction a été confiée à l'OIT, contribuera à renforcer l'appui et les services fournis par le Bureau aux États Membres, et à placer le travail décent et la réalisation d'une transition juste au cœur de la transition écologique.
- 40.** L'initiative Action pour le climat au service de l'emploi vise à: i) favoriser une action ambitieuse en faveur du climat qui permette de créer des emplois décents et de faire progresser la justice sociale; ii) aider les pays à trouver des solutions audacieuses en vue d'une transition vers un avenir durable qui soit juste et bénéficie d'un large soutien; et iii) faciliter une reprise inclusive et durable après la crise du COVID-19. Cette initiative, vaste partenariat multipartite réunissant des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des réseaux d'entreprises et des organisations de la société civile, contribuera en outre à la Décennie d'action pour atteindre les ODD préconisée par le Secrétaire général de l'ONU, qui permettra d'accélérer l'action en faveur du climat en favorisant une transition juste pour tous. Le Conseil consultatif international de l'initiative Action pour le climat au service de l'emploi a tenu sa première réunion le 4 septembre 2020 ²¹.
- 41.** L'initiative Action pour le climat au service de l'emploi vient compléter les partenariats et les programmes conjoints que met déjà en œuvre l'OIT dans les domaines des emplois verts, de l'économie verte et de l'économie circulaire, notamment le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE). Ce partenariat regroupe cinq institutions spécialisées – l'OIT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche – ainsi que des partenaires de financement et autres institutions apparentées, et a pour objet d'aider les pays à repenser leurs politiques et pratiques économiques sous l'angle de la durabilité et à consolider les fondements écologiques de leur économie. Actuellement en place dans 20 pays, ce partenariat a contribué à la mise en place de politiques facilitatrices, de plans nationaux, de stratégies pour l'emploi, de réformes budgétaires et de mécanismes d'investissement destinés à

²⁰ OIT, «Le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général du BIT présentent l'initiative Action pour le climat au service de l'emploi».

²¹ Le nouveau Conseil d'Action pour le climat au service de l'emploi appelle à une reprise durable après la crise du COVID-19.

atteindre les ODD et la cible fixée dans le domaine climatique, à savoir limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C.

42. Le Bureau a redoublé d'efforts pour mobiliser des fonds destinés à financer des activités concernant le climat dans le cadre de projets de coopération pour le développement. Outre qu'il poursuit ses efforts pour obtenir l'accréditation de l'OIT en tant qu'organisme d'exécution de projets dans le cadre du Fonds vert pour le climat, le Bureau collabore avec les entités déjà accréditées, telles que les banques régionales de développement, les organismes des Nations Unies et les entités nationales, à la mise en place de projets sur le changement climatique et le travail décent.

Soutenir les initiatives prises par les mandants de l'OIT

43. Les mandants de l'OIT du monde entier ont engagé des débats et entrepris d'élaborer des politiques et des stratégies visant à promouvoir la justice sociale et le travail décent dans le contexte du changement climatique. Le Bureau leur apporte son soutien sous la forme de contributions de fond, de conseils techniques et d'un appui logistique.
44. En octobre 2019, le gouvernement du Chili, l'OIT et la Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont organisé à Santiago un forum régional tripartite, qui a été l'occasion, pour les mandants, de mettre en commun des données d'expérience concernant la réalisation d'une transition juste, les emplois verts et l'action pour le climat. Y ont participé des représentants de gouvernements, d'organisations d'employeurs et de travailleurs, d'organisations internationales et du monde universitaire d'une quinzaine de pays, dans le but de déterminer les mesures nécessaires pour promouvoir une transition juste et la création d'emplois verts dans la région. Les conclusions du forum soulignent la nécessité urgente de prendre des mesures en faveur du travail décent pour lutter contre les effets du changement climatique. Les participants au forum ont exprimé l'avis que les contributions déterminées au niveau national pour faire face au changement climatique devaient être considérées comme un cadre utile pour la promotion d'une transition juste, et ont préconisé un renforcement des mécanismes de mise en œuvre au niveau national.
45. Pour ce qui est de l'Afrique, la Déclaration d'Abidjan, adoptée par la quatorzième Réunion régionale africaine qui s'est tenue à Abidjan du 3 au 6 décembre 2019, définit la promotion de la croissance au profit d'une économie verte et d'une transition juste comme un facteur déterminant pour favoriser une croissance et un développement économiques inclusifs et durables, ainsi que le plein emploi productif et librement choisi pour tous²². En outre, des représentants des ministères du travail et de l'environnement, des collectivités locales, des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que de la société civile et d'organisations locales de l'Afrique du Sud, du Botswana, de l'Eswatini et du Lesotho se sont réunis du 7 au 11 octobre à Johannesburg (Afrique du Sud) pour examiner la question de la promotion d'une transition juste vers une économie à faibles émissions de carbone et résiliente face au changement climatique dans les pays du sud de l'Afrique. Les participants ont étudié des voies possibles pour une transition réussie vers un avenir durable, juste et adapté au changement climatique.
46. Le 13 novembre 2018, à l'issue d'un processus de négociation soutenu par l'OIT, les dix États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont adopté une déclaration sur la promotion des emplois verts pour une croissance équitable et inclusive

²² BIT, *Déclaration d'Abidjan – Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique*, 2019.

au sein de la communauté de l'ASEAN²³. La Déclaration de l'ASEAN montre que des pays, indépendamment de leur stade de développement, se mobilisent pour atteindre, avec l'assistance technique du BIT, les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de lutte contre le changement climatique. En juin 2019, à l'occasion de la session du centenaire de la Conférence de l'OIT, les ministres du travail des pays de l'ASEAN ont publié une déclaration conjointe dans laquelle ils soulignent combien il est important de promouvoir le travail décent, durable et inclusif, ainsi que des milieux de travail sûrs et salubres, dans le cadre de la transition vers des économies respectueuses de l'environnement²⁴.

47. En décembre 2019, la Commission européenne a dévoilé le Pacte vert pour l'Europe²⁵, qui vise à faire de l'Europe le premier continent de la planète à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Ce pacte est présenté comme une nouvelle stratégie de croissance qui permettra d'instaurer, d'ici à 2050, à l'échelle de l'Union européenne, une société juste et prospère fondée sur un modèle économique moderne, compétitif et efficient en matière de ressources, dans lequel le bilan net d'émissions de gaz à effet de serre sera nul et la croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources. Il y a lieu de noter que le pacte définit une voie à suivre pour réussir une transition juste et socialement équitable qui ne laisse aucun individu ni aucune région de côté. L'OIT a participé à plusieurs concertations sur les politiques à mettre en œuvre avec le Parlement européen et la Commission européenne, qui leur ont permis d'échanger des vues sur les moyens de promouvoir le travail décent et la justice sociale dans le cadre de la transition écologique²⁶.

Renforcer les capacités des fonctionnaires du BIT et des mandants de l'OIT

48. De nombreux pays ont du mal à évaluer les effets des politiques climatiques sur l'emploi à l'échelle nationale. Pour les aider à surmonter leurs difficultés, le BIT, en collaboration avec l'Université de Pretoria, le secrétariat de la CCNUCC, la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque africaine de développement, le PNUD et l'Agence allemande de développement, a créé un centre de formation consacré à la mesure et à la modélisation des effets du changement climatique sur l'emploi²⁷. La première formation dispensée dans le cadre de ce centre a eu lieu en septembre 2019 et a réuni des représentants des gouvernements et des partenaires sociaux ainsi que des chercheurs de six pays d'Afrique (Afrique du Sud, Ghana, Maurice, Rwanda, Sénégal et Zimbabwe). Le centre de formation, accueilli par l'Université de Pretoria, vise à renforcer les capacités institutionnelles nécessaires à l'utilisation de modèles et d'autres outils d'évaluation quantitative pour mesurer les implications sociales et en matière d'emploi des politiques climatiques et des politiques de développement durable, selon les méthodes élaborées par le BIT²⁸.

²³ ASEAN Declaration on Promoting Green Jobs for Equity and Inclusive Growth of the ASEAN Community, 2018.

²⁴ ASEAN Labour Ministers' Joint Statement on Green Initiative to the 108th International Labour Conference, 2019.

²⁵ Commission européenne, *Le pacte vert pour l'Europe* COM(2019) 640 final.

²⁶ A just transition to a sustainable future: Next steps for Europe, Table ronde avec le Parlement européen, février 2018; *A Just Transition to a Sustainable Future: Next Steps for Europe*, note de synthèse du BIT, novembre 2017.

²⁷ OIT, «The Green Jobs Assessments Institutions Network (GAIN) Establishes its First Training Hub in Africa», septembre 2019.

²⁸ BIT, *GAIN Training Guidebook: How to Measure and Model Social and Employment Outcomes of Climate and Sustainable Development Policies*, 2017.

49. Dans les Caraïbes orientales, l'un des principaux enseignements qui ont été tirés des catastrophes naturelles survenues en 2017 est que les mandants de l'OIT ne disposaient pas des outils nécessaires pour réaliser une évaluation des besoins après ces catastrophes ni pour prendre une part active à cette évaluation en vue d'intégrer le travail décent dans le processus de relèvement national. Ainsi, l'occasion de mettre en œuvre des mesures de relèvement centrées sur l'emploi et les moyens de subsistance après le passage dévastateur des ouragans Harvey, Irma et Maria a été en grande partie manquée. Les interventions de l'OIT après la crise ont également confirmé l'urgente nécessité de promouvoir le renforcement des capacités et la réforme des institutions pour que les objectifs en matière de résilience et d'emploi puissent être pleinement réalisés. C'est dans cette optique qu'a été organisé en décembre 2019 un atelier sur le thème de l'amélioration de la résilience par les programmes publics pour l'emploi, auquel ont participé des délégations de la Dominique, du Guyana, de Sainte-Lucie et de la Trinité-et-Tobago ²⁹.

Participer aux initiatives mondiales et à des partenariats stratégiques sur le changement climatique

50. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies ayant le statut d'observateur dans le cadre de la CCNUCC, l'OIT participe activement aux discussions sur le climat menées au sein du système des Nations Unies. Des fonctionnaires du BIT ont apporté une contribution importante aux négociations, notamment sous la forme de propositions formelles visant à faire en sorte que la question du travail décent et d'une transition juste, la dimension de genre des mesures visant à faire face au changement climatique, et les droits des peuples autochtones et tribaux soient dûment pris en considération. Des fonctionnaires du BIT ont en outre contribué aux négociations des plans nationaux d'adaptation au changement climatique, aux travaux du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques – sous la forme en particulier d'un appui au renforcement de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population – et à l'élaboration des recommandations adoptées à la 24^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP24) en décembre 2018, qui soulignent l'importance des normes de l'OIT et sont mises en œuvre dans le cadre du plan quinquennal de l'Équipe spéciale. Le Bureau s'efforce d'approfondir sa collaboration avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et a signé à cette fin un mémorandum d'accord en 2019.
51. Lors de la COP24, qui s'est déroulée à Katowice (Pologne), le Bureau a veillé, en collaboration avec la présidence de la conférence, à ce que la question du travail décent et d'une transition juste soit prise en considération par les négociateurs alors qu'ils examinaient l'Ensemble de règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. C'est dans ce contexte que la Pologne, qui présidait la conférence, a présenté la *Déclaration de Silésie pour la solidarité et la transition juste*, dans laquelle il est pris note de l'importance des Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste ³⁰.

²⁹ Formation du BIT – Building resilience through public employment programmes (PEP), 16-20 décembre 2019.

³⁰ COP24, *Déclaration de Silésie pour la solidarité et la transition juste* (texte de la déclaration non disponible en français), 2018.

52. Plus récemment, l'OIT a joué un rôle actif dans le cadre de la COP25, tenue à Madrid en décembre 2019, sous la présidence du Chili. Des fonctionnaires du BIT ont contribué aux négociations, en mettant l'accent sur les aspects afférents au travail décent et à une transition juste, et ont également animé une série de réunions de haut-niveau et d'autres manifestations organisées en marge de la conférence, notamment aux fins du lancement de l'initiative Action pour le climat au service de l'emploi, auxquelles ont participé des représentants de gouvernements, de l'OIE et de la CSI³¹.
53. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT, dans le cadre de son partenariat avec le secrétariat de la CCNUCC, poursuit ses efforts visant à sensibiliser les négociateurs aux moyens d'intégrer les considérations sociales et liées au travail dans les politiques et stratégies de lutte contre les effets du changement climatique. Conformément à la mission que lui a confiée le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, l'OIT a activement participé à l'élaboration de l'appel conjoint adressé par les organismes des Nations Unies aux États membres, dans lequel le travail décent, la protection sociale et une transition juste pour tous sont reconnus comme des éléments prioritaires de l'action à mener pour lutter contre le changement climatique³². En outre, l'OIT a contribué à l'élaboration des [Lignes directrices facultatives pour la conception et l'application effective des approches écosystémiques d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe](#), qui ont été adoptées par la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique en novembre 2018.

Progresser vers la neutralité carbone

54. En 2007, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a élaboré la Stratégie pour la neutralité climatique des Nations Unies, en vertu de laquelle les entités des Nations Unies se sont engagées à atteindre la neutralité climatique en 2020 en prenant des mesures pour réduire leurs émissions et compenser celles qui restent par l'achat de crédits carbone reconnus par l'ONU. En 2018, le Secrétaire général de l'ONU a pris l'engagement, au nom du système des Nations Unies, d'atteindre la neutralité climatique en 2020.
55. Depuis 2008, l'OIT rend compte chaque année des émissions de gaz à effet de serre du bâtiment du siège et de ses bureaux extérieurs, et le PNUE, qui compile ces données pour l'ensemble des organisations du système des Nations Unies, les publie dans son rapport annuel intitulé *Greening the Blue Report*. En 2018, les émissions totales de l'OIT, y compris les émissions liées aux voyages officiels et aux infrastructures, étaient de 14 178,29 tonnes d'équivalent CO₂, ce qui représentait une réduction de 12 pour cent par rapport aux émissions de 2015. Les émissions par source se répartissent comme suit: les voyages en avion représentent à eux seuls 60 pour cent des émissions globales de l'OIT; les infrastructures, 29 pour cent; et le reste des voyages, 11 pour cent.
56. Le Bureau a pris toute une série de mesures en vue de réduire son empreinte carbone, notamment pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment du siège dans le cadre de sa rénovation ainsi que celle des bureaux extérieurs, et incorporer des critères de durabilité environnementale dans les plans de rénovation des locaux appartenant à l'OIT. En 2016, le Bureau a franchi une étape importante en mettant en application la

³¹ OIT, «The ILO and the United Nations Climate Change Conference (COP 25)».

³² Secrétaire général de l'ONU, «Note to Correspondents: Joint Appeal from the UN System to the Secretary-General's Climate Action Summit», 9 mai 2019.

politique de l'OIT en matière de préservation de l'environnement et en créant le Comité de la durabilité environnementale. Pendant la période biennale en cours, le Bureau prendra de nouvelles mesures pour réduire l'empreinte carbone de l'OIT; il s'est fixé pour objectif de réduire de 5 pour cent les émissions de l'Organisation liées aux voyages en avion et les émissions liées aux locaux du siège.

57. Malgré ses efforts passés ou en cours, et ceux qu'elle déploiera à l'avenir pour réduire son empreinte carbone, l'OIT ne pourra pas empêcher totalement les émissions produites par ses locaux et ses activités. Afin que l'Organisation puisse atteindre la neutralité carbone en 2020 conformément à la Stratégie pour la neutralité climatique des Nations Unies, le Bureau préconise l'achat de crédits carbone pour compenser ces émissions. En 2019, d'après les rapports du système des Nations Unies, des organismes tels que le Secrétariat de l'ONU, le PNUD, le PNUE et le Groupe de la Banque mondiale ont compensé près de 95 pour cent de leur empreinte carbone³³. Un procédé courant que nombre d'entités des Nations Unies utilisent pour compenser leurs émissions restantes consiste à acheter des unités de réduction certifiée des émissions dans le cadre du Fonds pour l'adaptation, en passant par le secrétariat de la CCNUCC. Le Fonds pour l'adaptation ayant pour objet de financer des projets d'adaptation dans les pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets négatifs du changement climatique, il a clairement une mission sociale et s'inscrit dans le droit fil des valeurs de l'OIT et des engagements pris à l'échelle du système des Nations Unies. Au prix actuel des crédits carbone, compenser l'empreinte carbone de l'OIT pour 2020 coûterait moins de 20 000 dollars É.-U. Il est proposé au Conseil d'administration d'envisager d'autoriser le Bureau à compenser les futures émissions de carbone de l'Organisation afin d'atteindre la neutralité carbone.

► **Projet de décision**

58. **Le Conseil d'administration prend note des informations et du point de situation contenus dans le document GB.340/POL/1, et prie le Directeur général:**
- a) **de promouvoir des discussions, une connaissance et une compréhension plus approfondies des implications du changement climatique pour le monde du travail;**
 - b) **de renforcer l'application des Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, en s'attachant en particulier à aider les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs à élaborer des politiques fondées sur le dialogue social, afin que les engagements en matière de changement climatique soient respectés, notamment dans le cadre de l'initiative Action pour le climat au service de l'emploi;**
 - c) **de promouvoir la collaboration entre l'OIT et les institutions internationales qui s'occupent des questions climatiques et des questions environnementales fondamentales qui s'y rattachent, telles que la désertification et l'appauvrissement de la biodiversité, en vue de faire avancer la cause du travail décent et d'une transition juste pour tous;**

³³ PNUE, *Greening the Blue Report 2019*.

- d) de prendre les mesures nécessaires pour que l'OIT atteigne la neutralité carbone en 2020, conformément à l'objectif fixé à l'échelle du système des Nations Unies.**